

politiques ont fait justement de lui un des princes les plus éminents de la maison de Savoie. Les griefs de Victor-Amédée II contre Louis XIV étaient nombreux. Les troupes françaises ne cessaient de traverser sans permission les Etats de Savoie. D'autre part, la cour de Versailles avec Louvois n'entendait pas que le duc de Savoie discutât ses exigences. Versailles alla même jusqu'à vouloir que Victor-Amédée II reçût garnison française dans la citadelle de Turin. En réponse à tant d'exigences hautaines, le duc signa en juin 1690 un traité d'alliance avec les princes coalisés contre la France à Augsbourg.

8. Première occupation de la Savoie par Louis XIV. — Aussitôt Louis XIV envoya le maréchal Catinat en Piémont avec 15.000 hommes et le marquis de Saint-Ruffin reçut l'ordre d'occuper la Savoie. Chambéry capitula, mais Montmélian résista.

Catinat revint du Piémont en faire le siège. Le bombardement commença le 8 février 1691, les assiégeants tirèrent 2.500 bombes et plus de 3.000 boulets. Tous leurs efforts étant restés vains, ils se contentèrent alors de bloquer étroitement la ville et le château. Montmélian tint jusqu'au 22 décembre; sa petite garnison se rendit mais elle obtint de sortir avec les honneurs de la guerre.

Après six années de guerre désastreuse pour les alliés d'Augsbourg, Louis XIV crut habile de détacher de l'alliance des princes ligués contre lui, le duc de Savoie. Malgré ses défaites, Victor-Amédée II reçut des propositions de paix à des conditions inespérées. Il n'hésita pas à abandonner l'Autriche et les autres puissances signataires de la ligue d'Augsbourg. La défection de Victor-Amédée II amena, pour l'Europe, la paix de Ryswick (1697).

Par ce traité, Louis XIV rendait à Victor-Amédée II la Savoie, le comté de Nice, et, en Italie, Pignerol. Pour que Victor-Amédée II restât désormais dans son alliance, Louis XIV demanda pour son petit-fils, le duc de Bourgogne, la main de Marie-Adélaïde, fille aînée de Victor-Amédée II.

9. Deuxième occupation de la Savoie par Louis XIV. —

A peine quelques mois s'étaient-ils écoulés depuis le mariage de sa fille avec le petit-fils de Louis XIV que des froissements et des conflits existèrent entre l'ambassadeur français à la cour de Turin et Victor-Amédée II. Ce dernier n'entendait pas être commandé, ni surveillé, car il se préoccupait déjà de savoir s'il ne pourrait pas, par une volte-face habile, obtenir en Italie des avantages territoriaux de la part de l'Autriche. Il entra secrètement en relations avec l'empereur qui lui promit le Montferrat et des subsides en argent pour son armée.

Louis XIV, informé par ses diplomates de la trahison de Victor-Amédée II, ordonna au maréchal de Tessé d'occuper à nouveau la Savoie (1703). Montmélian seule résista presque un an aux troupes de Louis XIV. Cette place réputée imprenable dut se rendre faute de vivres. Quand les Français se furent établis à Montmélian, ils décidèrent d'en finir avec cette place forte qui leur avait opposé, à deux reprises, une résistance si vigoureuse. Aussi leur premier soin fut-il de démolir la citadelle, de raser les fortifications et de détruire les ouvrages avancés. La réduction de la citadelle savoisiennne fut célébrée en France comme une victoire signalée.

En Piémont, au contraire, la victoire sourit à Victor-Amédée II. Son général, le prince Eugène de Savoie, força les troupes de Louis XIV à lever le siège de Turin (1706). Le prince Eugène poussa ses succès jusqu'à envahir la Provence et le Dauphiné.

La Savoie, pendant le terrible hiver de 1709, fut comme le reste de la France en proie à une misère effroyable. Louis XIV, accablé par les revers militaires et les malheurs qui fondaient sur sa famille, signa avec l'Europe la paix d'Utrecht (1713).

10. Victor-Amédée II, roi. — Par ce traité, Louis XIV rendait la Savoie à Victor-Amédée II qui obtenait de plus, en Italie, l'île de Sicile et le titre de roi de Sicile. Le traité d'Utrecht marque une grande date dans l'histoire de la Savoie.

Son duc, en recevant le titre de roi, réalisait l'ambition suprême de cette maison de Savoie qui, à travers mille obstacles, malgré les revers les plus graves, les échecs les plus retentissants, avait poursuivi toujours le même dessein : avoir un royaume.

A partir du traité d'Utrecht, Victor-Amédée comprit, à la facilité avec laquelle Louis XIV avait occupé à deux reprises la Savoie et l'avait gardée pendant 17 ans, qu'il lui était impossible de protéger contre la France le berceau de sa famille. Dès ce traité, Victor-Amédée II essaya de négocier soit avec la Suisse, soit avec la France l'abandon définitif de la Savoie contre un avantage territorial en Italie.

Louis XIV, pendant les 17 années qu'il avait occupé la Savoie, s'était montré particulièrement bienveillant pour les Savoisiens. Il avait confié les charges du Sénat surtout à des magistrats originaires de la province. Il avait facilité le commerce de Chambéry avec la France. Les bourgeois des villes se montraient satisfaits d'une occupation qui les enrichissait en leur permettant de faire du commerce pour nourrir les régiments français en garnison dans les divers centres urbains. Victor-Amédée, lors de son premier retour, sentit le changement qui s'était produit dans l'état d'esprit de la noblesse de robe et de la bourgeoisie. Il révoqua tous les fonctionnaires savoisiens nommés par Louis XIV et confia les hauts postes administratifs à des nobles piémontais.

Cinq ans après le traité d'Utrecht, en 1718, la Sicile fut rendue à l'Espagne. Victor-Amédée reçut en échange l'île de Sardaigne. Depuis cette époque les ducs de Savoie prirent le titre de rois de Sardaigne.

Résumé

1. Charles-Emmanuel I^{er}, petit-fils de François I^{er}, fut candidat au trône de France après l'assassinat de Henri III. Henri IV fit occuper la Savoie par Lesdiguières. La paix fut signée à Vervins (1598).

2. Mais la guerre éclata de nouveau avec la France. Henri IV envahit la Savoie. Par le traité de Lyon (1601), Charles-Emmanuel perdit la Bresse, le Bugey, le pays de Gex. Il acquit en compensation le marquisat de Saluces, en Italie.

3. Le 22 décembre 1602, Charles-Emmanuel essaya de s'emparer de Genève (escalade). A la paix de Saint-Julien (1603), il fut contraint de reconnaître l'indépendance de Genève et la liberté du commerce avec la zone franche.

4. Louis XIII et Richelieu occupèrent la Savoie en 1630. Elle resta pendant trente ans soumise à l'influence française et véritable vassale des rois de France.

5. Victor-Amédée II voulut secouer le joug autoritaire de Louis XIV. Il entra dans la Ligue d'Augsbourg. De 1670 à 1677, la Savoie fut occupée par les troupes françaises. Pour détacher Victor-Amédée II de ses alliés, Louis XIV lui fit des conditions de paix inespérées. Après le traité de Ryswick (1677), Victor-Amédée devint l'allié de Louis XIV qu'il ne tarda pas à abandonner.

6. Les troupes françaises réoccupèrent la Savoie de 1703 à 1713. Mais le prince Eugène de Savoie mena en Piémont une campagne victorieuse contre les généraux de Louis XIV. Il envahit même la Provence.

7. A la paix d'Utrecht (1713), Victor-Amédée II devint roi des deux Siciles. Cinq ans après, il échangeait ce titre contre celui de roi de Sardaigne.

Lectures

I.

Influence de saint François de Sales sur la littérature française.

On ne saurait exagérer l'autorité et la popularité qu'obtinrent au XVII^e siècle les traités de saint François de Sales : *Introduction à la vie dévote, Epîtres spirituelles*, etc.

Lancelot se plaint que ces livres eussent, en son jeune temps, pris la place des livres saints. Ils eurent, en France, un succès universel. Partis de Lyon et de la Savoie, les ouvrages de François de Sales étaient dans toutes les mains, à Toulouse aussi bien qu'à Paris.

Les livres, même les plus populaires, n'étaient lus au XVII^e siècle que par une élite d'esprits cultivés. Ceux de François de Sales vont chercher leurs lecteurs partout et surtout hors du monde littéraire. La pensée de saint François de Sales est, par ce fait même, la seule formatrice du goût et des idées générales, chez une infinité de gens, notamment chez la plupart des femmes.

Il apprit surtout à ses contemporains à s'intéresser à l'histoire des cœurs et des âmes; il leur parle tendrement et amoureusement de la tendresse et de l'amour, c'est le centre où toute son œuvre converge; c'est le centre où convergent toutes leurs pensées et tous leurs sentiments.

Cette influence universelle et profonde, tous les auteurs ne la subiront pas, et on chercherait vainement sa trace dans le tour de la pensée de Corneille ou de Molière, mais toute la littérature la subira par l'intermédiaire des lecteurs, elle formera le goût du public en lui donnant certaines préférences et certaines habitudes qu'il n'avait pas.

(D'après F. STROWSKI, *Saint François de Sales.*)

II.

Annecy et l'Académie Florimontane.

C'est en 1606 que fut fondée l'Académie florimontane à Annecy par l'évêque du lieu, François de Sales, et le juriconsulte Antoine Favre, ancien juge-mage de la Bresse et du Bugey, président du conseil du Genevois. A ce moment « la cité d'Annecy était semblable à celle d'Athènes » et était habitée par un grand nombre de docteurs, soit théologiens, soit juriconsultes, soit versés en lettres humaines.

Le dessein de fonder une Académie, en réunissant tant de beaux esprits, fut généralement approuvé d'un chacun. Elle fut appelée « florimontane » (fleur des monts) et on lui donna pour emblème un oranger avec cette devise : « Fleur et fruit ».

Le règlement de la docte compagnie, rédigé sans doute par François de Sales, ne manque pas d'originalité : « La fin de l'Académie sera l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu, le service des sérénissimes princes de Savoie et le bien public.... On n'y recevra que des gens de bien et des personnes savantes... »

L'Académie florimontane ne veut pas être une compagnie fermée; elle veut agir sur le public, comme nous dirions aujourd'hui, former l'opinion et inspirer à tous le goût, le culte des belles choses. Son fondateur a prévu l'organisation de cours publics, de conférences sur des sujets variés, auxquels seraient conviés tous ceux qui seraient désireux de cultiver leur esprit et de s'initier aux merveilles du beau langage. C'est une université au petit pied qu'on a voulu établir dans l'Annecy du XVII^e siècle, pensée originale et féconde s'il en fut. Voici ce que nous lisons dans le règlement déjà cité :

« Les consultations sur ceux qui auront à parler publiquement se feront avec un jugement mûr et avec exactitude. On admettra aux assemblées générales tous les plus habiles maîtres des arts honnêtes, comme peintres, sculpteurs, artisans, architectes, et semblables. Les leçons se feront ou sur l'arithmétique, la géométrie, la cosmographie, la philosophie, la rhétorique ou sur la politique. On y traitera de l'ornement des langues et surtout de *la langue française*. Les lecteurs ou professeurs feront tous leurs efforts pour enseigner bien et pour dire beaucoup de choses en peu de temps. »

Ce qu'il convient de retenir, c'est la largeur de vue qui a présidé à l'organisation de cette société de beaux esprits. Les Académies sont trop souvent de netites parlottes ouvertes à quelques rares privilégiés. L'Académie savoyarde faisait appel à toutes les bonnes volontés, à tous les talents; à sa manière, elle organisait l'enseignement supérieur et l'enseignement industriel et commercial. C'est là, du reste, une idée qui préoccupe vivement l'évêque de Genève. Dans sa correspondance, on peut lire une lettre où il sollicite d'un haut personnage une dotation, pour développer à Thonon les cours d'art mécanique, qui permettrait d'enlever à Genève une grande partie de son commerce et de ses ouvriers d'élite. L'école des arts et métiers de Thonon comprenait, déjà en 1608, un imprimeur, un fabricant de papier, un mécanicien, un armurier. Il est assez piquant de voir un écrivain classique orienter, il y a 300 ans, l'enseignement dans la province qu'il administre vers des voies nouvelles à peine pratiquées en notre siècle.

Le duc de Nemours fut établi le prince et le protecteur de l'Académie florimontane, et François de Sales en prit la direction.

« Certes, il ne se pouvait rien voir de plus beau et de plus suave que ces exercices, et la ville d'Annecy se vit en peu de temps habitée des plus beaux esprits non seulement de Genève, mais encore de toute la Savoie. »

(D'après J. CORCELLE, *L'Académie florimontane.*)

III.

Le siège de Rumilly sous Louis XIII.

« Charles-Emmanuel I^{er} rompit les traités qu'il avait conclus avec la France au sujet de la succession du marquisat de Montferrat. La Savoie est alors envahie par les armées de Louis XIII. Les bourgeois de Rumilly, se confiant en leur courage et se reposant sur leurs fortifications, sont résolus de résister aux armes de la France.

Le monarque français, qui avait envahi la Savoie, menait à sa suite une armée de 20.000 hommes. Il vient coucher à Albens, puis de là camper devant Rumilly. Cette ville, bâtie au centre d'une espèce de delta formé par le Chéran et le Nepha, rivières profondément encaissées et dont les eaux se joignent au midi par un long et large fossé muni de tours, est encore protégée par le fort du Chéran et par celui de l'Annonciade, avantageusement situé à une demi-lieue au nord. Aussi ne se laisse-t-elle point intimider. Elle a même l'air de se moquer de l'appareil menaçant que l'on déploie autour de ses murs.

Lorsque les parlementaires français viennent la sommer de se rendre, elle refuse fièrement d'ouvrir ses portes, et, comme on cherche à ébranler la résolution des habitants en leur annonçant que Chambéry et Annecy se sont rendus : « E capoté ! », répondent-ils dans leur langage naïf et énergique, « et quand même ! »

Outré d'une résistance que ne pouvait permettre la faiblesse de la place, Louis XIII ordonna au maréchal du Hallier d'attaquer Rumilly suivant les règles de l'art. A l'assaut général, les fortins avancés sont envahis et l'ennemi prend en flanc l'ouvrage à tenaille qui couvre la partie occidentale de la cité. La ville fut prise; elle fut sauvée du pillage et de l'incendie grâce à l'intervention des trois demoiselles de Salagine, parentes du maréchal du Hallier. »

(CROISOLLET, *Histoire de Rumilly*.)

IV.

L'armée française à Chambéry en 1690.

« Quand l'armée française envahit la Savoie en 1690, il y eut à Chambéry une admirable explosion de colère à la nouvelle que le sol de la patrie était violé. Chacun décida aussitôt de venger à tout prix l'outrage. D'un concert unanime, on se porta aux dernières résolutions, on se prépara aux héroïques sacrifices. L'appareil de siège fut mis en état, les portes consolidées, le guet organisé, les sentinelles doublées, les armes fourbues. Un suprême hommage de fidélité et de

dévouement inviolable fut mandé au duc par un messenger sûr, puis nos concitoyens qui allaient mourir attendirent, intrépides, que l'heure du combat eût sonné.

Cette ardeur guerrière tint jusqu'au jour où les vedettes de la cavalerie française se montrèrent à l'horizon. Les dragons de M. de Saint-Ruth faisaient un effet fâcheux dans la verdure qui égayait la vallée; on était au mois d'août; la campagne avait toutes ses grâces d'été; sur les coteaux baignés de lumière, dans les jardins pleins de fleurs, autour des sartots riant au soleil, les raisins se gonflaient; et, derrière leurs remparts, les bourgeois chambériens songeaient avec mélancolie aux plaisirs des vacances, aux profits de la vendange mûrissante, à tant de douceurs coutumières dont la politique les allait frustrer. Sans amollir leur cœur, cette pensée attristait leur âme.

Heureusement pour eux, le Sénat, la Chambre des comptes et le Conseil d'Etat de la Savoie, à qui incombait la charge de défendre le duc, s'étant concertés avec le comte de Bernex, chef des milices, sur les mesures qu'il convenait de prendre, on arrêta que, dans les conjectures présentes, un patriotisme avisé et prévoyant commandait d'éviter un conflit dont l'issue était incertaine. Mais il fallait sonder l'ennemi, savoir si ses desseins correspondaient aux vœux des assiégés....

Nul n'était préparé à cette besogne aussi bien que l'abbé de Saint-Réal, Chambérien qui avait habité longtemps Paris et qui avait gardé des intelligences dans le monde de France. Aussi l'envoya-t-on en ambassade auprès de M. de Saint-Ruth.

Les négociations furent courtes et faciles. On était de part et d'autre disposé aux accommodements. Nous acceptions tout, hormis les hasards de la guerre et l'ennui du siège. Quant au général ennemi, pourvu qu'on lui rendit la ville que S. M. Louis XIV l'avait chargé de prendre, il rabattait volontiers la vie aux habitants. On topa; l'armée française continua sa route après avoir mis une petite garnison dans la place et les Chambériens allèrent souffrir leurs tonneaux avec les mèches préparées pour allumer les canons. »

(C. BOUVIER, *La duchesse Hortense de Mazarin à Chambéry* (1672).)

V.

Aix-les-Bains au XVII^e siècle.

« Bien que la vogue n'eût pas encore élevé notre station savoyarde au rang qu'elle occupe aujourd'hui, on y voyait déjà venir au XVII^e siècle beaucoup de malades et quelques oisifs. Elle était en grande réputation dans les provinces fran-

çaises voisines de notre frontière. Vers cette époque le docteur Cabias a célébré avec enthousiasme « les vertus merveilleuses des bains d'Aix en Savoie ». Au premier chapitre de son livre paru à Lyon en 1688, cet écrivain médical, appréciateur chaleureux de nos thermes, décrit en traits vifs et précis la contrée qui recèle ces trésors.

« La ville d'Aix, dit-il, en sa situation est sur une petite colline, laquelle, par des descentes, tombe dans une petite plaine de la longueur et largeur d'une demi-lieue, ayant une des belles et agréables perspectives du monde. Elle se rend au lac du Bourget, fort abondant en poissons et particulièrement d'une espèce nommée rivaret, très bons et sains, véritablement particuliers en ce lieu, ne s'en voyant autre part que là. Elle a du côté du soir le Mont-du-Chat, montagne par laquelle ceux de Lyon viennent aux bains; de bise, le Mont-Crusuel, qui est très fertile en bleds, vins et bois, et les grands chemins de Genève, Rumilli et Annecy. De vent, un petit village du nom de Viviers, qui anciennement était appelé Vivaria Romanurium, où l'on voit de fort belles antiqités, et cette ancienne et célèbre ville de Chambéry qui a été le séjour d'un des invincibles et sérénissimes princes du monde, le siège d'un Sénat qu'on peut nommer le vrai temple de Thémis. Du matin est le Mont-Rival qui produit des arbres de haute futaye et duquel sortent les eaux des Bains, ainsi que j'ai remarqué, car on y voit plusieurs trous et puits fort caverneux et profonds, qu'on nomme les Puits-d'Enfer, tant pour leur profondeur que pour les exhalaisons sulfureuses qu'ils rendent matin et soir. »

Les baigneurs venaient principalement de France, surtout du Lyonnais et du Dauphiné. L'année qu'il écrit, le docteur Cabias dit qu'il y a eu « un grand abord de peuple. On y a vu en divers temps, ajoute-t-il, jusqu'à mille à douze cents personnes de condition assez relevée ».

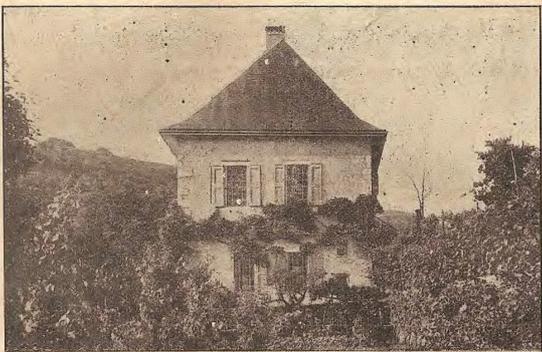
(C. BOUVIER, *La duchesse Hortense de Mazarin à Chambéry* (1672-1675).

Promenades historiques

- 1° Visiter le château de Thorens (Haute-Savoie), où est né saint François de Sales et où se trouvent conservés beaucoup de documents le concernant ;
- 2° Voir à Annecy : la crypte du couvent de la Visitation fondé par saint François de Sales ; — les autographes de saint François de Sales au Musée de la Ville ;
- 3° Visiter les ruines du fort de Montmélian ;
- 4° Visiter le château de Beaufort, où séjourna Henri IV ;
- 5° Visiter les ruines du fort de Charbonnières, près d'Aiguebelle ;
- 6° Visiter, près de Saint-Pierre-d'Albigny, le château de Menjoud où séjourna Hortense Mancini, nièce de Mazarin.

6^{me} LEÇON

LA SAVOIE AU XVIII^e SIÈCLE



Les Charmettes

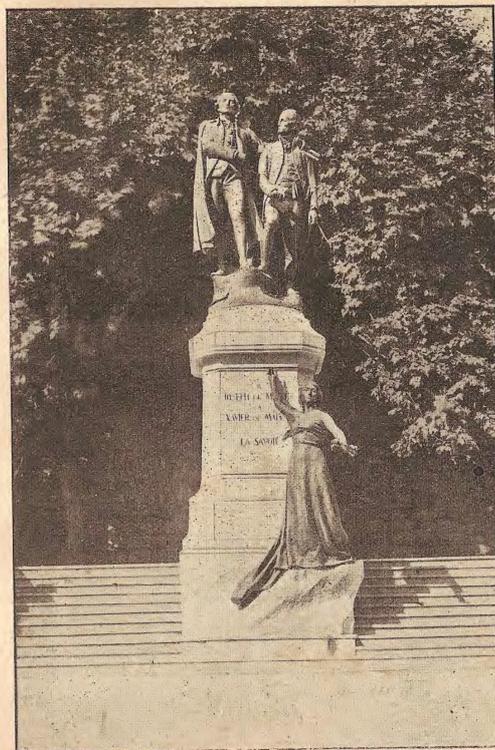
* Une maison isolée au penchant d'un vallon, et c'est là que dans l'espace de quatre ou cinq ans, j'ai fait d'un siècle de vie et d'un bonheur pur. — (J.-J. ROUSSEAU, *Réverie d'un promeneur solitaire*.)
(Voyez, sur le séjour de J.-J. Rousseau en Savoie, les ouvrages de François Mugnier, ainsi que ceux d'Albert Meizger, lequel a fondé le musée des Charmettes, en 1886.)



Inscription gravée sur une plaque de marbre et apposée sur la façade principale de la maison des Charmettes par le Conventionnel Héraldi de Séchelles, envoyé en mission dans le département du Mont-Blanc en 1792.

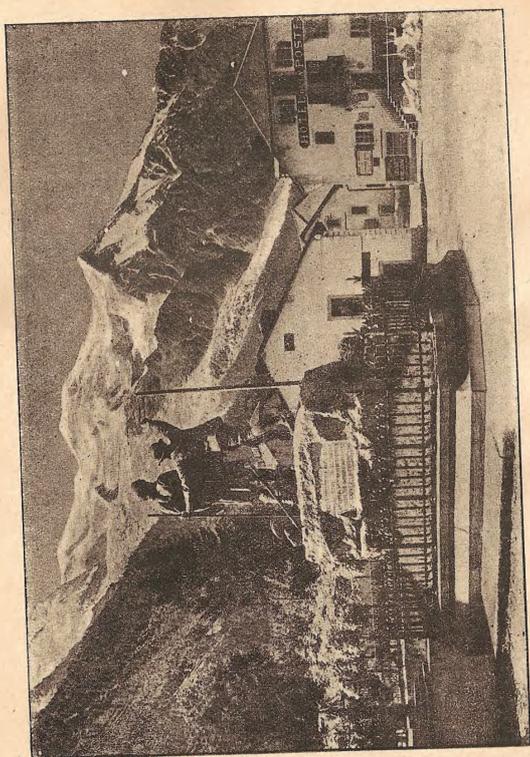
(Cliché Reynaud.)

(Cliché Reynaud.)



Joseph de Maistre

Né à Chambéry, le 1^{er} avril 1733, était membre du Sénat de Savoie lorsque la Révolution éclata. Il suivit la fortune et les infortunes du roi de Sardaigne dont il resta l'ambassadeur en Russie de 1807 à 1817. Il mourut le 15 février 1821 à Turin, étant grand-chancelier du royaume de Sardaigne.
Xavier de Maistre, frère cadet de Joseph, naquit à Chambéry en octobre 1763 et fut d'abord officier dans l'armée du roi de Sardaigne. Après la conquête du Piémont par les Français, il se réfugia en Russie où il prit du service dans l'armée russe. Il y devint général. Mais ce fut par ses productions littéraires qu'il acquit une grande réputation.



(Cliché Jullien.)

Monument élevé à Chamoix à la gloire de Balmat et de Saugsure.

1. Le XVIII^e siècle, siècle de réformes administratives et sociales. — Le XVII^e siècle avait été pour la Savoie un siècle de guerres et d'invasions. Le XVIII^e, au contraire, fut un siècle de paix relative. La seule guerre à laquelle participèrent ses ducs fut celle de la succession d'Autriche, qui entraîna pendant six ans l'occupation de la Savoie par les Espagnols (1742-1748). Le séjour des Espagnols a laissé dans les traditions locales des souvenirs de haine vivace. Les nouveaux occupants accablèrent la Savoie d'impôts de guerre, qu'ils exigeaient avec férocité.

Après la domination espagnole, la Savoie connut de longues années de paix, presque un demi-siècle, qui permirent à la nouvelle monarchie sarde, sous Charles-Emmanuel II et Victor-Amédée III, d'acquiescer une influence considérable en Europe. Cependant, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les rois de Sardaigne commencent à concevoir l'idée de l'unité de l'Italie sous le drapeau de la Maison de Savoie. Dans ces espérances grandioses ils furent aussitôt entretenus par l'Angleterre, qui aurait voulu les rendre très puissants afin de contrebalancer l'influence de la France dans la Méditerranée. Dans ce but, l'Angleterre essaya de pousser les rois de Sardaigne à la conquête de la Corse et de la République de Gènes.

Contre ces entreprises anglo-sardes, la France lutta sans trêve avec habileté. Il fallait, en effet, à tout prix que Paris empêchât l'établissement en Corse d'une grande puissance maritime afin de sauvegarder la suprématie française dans la Méditerranée, assurer la défense des côtes de Provence, avoir la route libre vers l'Orient pour le développement du trafic maritime. Si les rois de Sardaigne avaient eu la Corse, c'était Toulon constamment menacé.

Le XVIII^e siècle marque encore dans l'histoire de la Savoie parce qu'il fut un grand siècle de réformes. Les rois de Sardaigne accomplirent une œuvre réformatrice pleine de hardiesse.

2. Victor-Amédée II organise la monarchie absolue. — Victor-Amédée, revenu dans ses Etats, organisa la royauté nouvelle sur le modèle d'une monarchie absolue. Il s'inspira de l'exemple de Louis XIV. Les fonctionnaires qui contribuèrent le plus à l'établissement du nouveau gouvernement furent les *Intendants*. Victor-Amédée II maintint dans chaque province de Savoie l'institution des Intendants, qui datait de l'occupation française, et créa à Chambéry un Intendant général.

Fonctionnaires nommés par le roi, les Intendants obéirent exactement au ministre d'Etat de Turin qui leur transmettait les volontés royales dans chaque affaire. Parmi eux les rois de Sardaigne trouvèrent des administrateurs de premier ordre, qu'ils élevèrent quelquefois au rang de ministre d'Etat. Les Intendants dirigèrent toute l'administration du duché. Leur rôle fut plus important et leur pouvoir plus étendu que ceux de nos préfets actuels. Ils étaient chargés de « répartir l'impôt, d'assurer l'administration communale, de faire réparer les routes et d'entretenir le domaine de la couronne ».

Les sujets nobles ou manants, laïcs ou ecclésiastiques, recevant les ordres du roi par l'intermédiaire des Intendants, n'eurent désormais qu'à obéir. Les grands corps de l'Etat, comme le Sénat et la Cour des comptes de Chambéry, ne purent plus donner un avis sur les mesures proposées ou prises par le roi dans l'intérêt général. Le Sénat dut s'occuper exclusivement de l'administration de la justice et des affaires ecclésiastiques. Victor-Amédée II déclara : « Quant aux lois et édits, c'est le souverain seul qui les détermine ou de son propre mouvement ou par le travail de MM. les ministres d'Etat; après les avoir écoutés, il ordonne comme maître ce que bon lui semble. » La Chambre des comptes s'étant permis une observation au sujet des impôts, Victor-Amédée II la supprima. Le clergé ayant été soupçonné de vouloir résister, Victor-Amédée II donna l'ordre de « faire sortir immédiatement, sans en dire la raison, les supérieurs des maisons religieuses qui, par leurs maximes, pourraient relâcher les autres

de la fidélité et de l'attachement que tous les sujets doivent avoir vis-à-vis des princes ».

3. L'armée sous Victor-Amédée II. — A cette royauté absolue, Victor-Amédée II voulut donner l'appui d'une armée permanente de 20.000 hommes. Elle fut portée sous ses successeurs à 30.000 hommes. Cette armée se composa de 4 régiments étrangers de troupes mercenaires et de 10 régiments provinciaux, formés de volontaires et de *soldats élus*, c'est-à-dire choisis au sort dans chaque paroisse.

4. Les « royales constitutions » de Victor-Amédée II. — Le nouveau gouvernement préluda à son œuvre de réformes administratives en promulguant « les royales constitutions » ou code Victorin. Ce code, rédigé en français et en italien, faisait connaître l'ensemble des lois qui devaient régir les rapports des sujets du roi tant au point de vue civil qu'au point de vue commercial et qu'au point de vue criminel. Les « royales constitutions » furent un grand progrès social en abrégeant la longueur des procès civils et en atténuant la barbarie des lois pénales.

5. Réformes administratives des rois de Sardaigne. — En ce qui concerne les réformes administratives, l'œuvre des rois de Sardaigne fut considérable au cours du XVIII^e siècle.

1^o *Au point de vue financier*, Victor-Amédée II fit exécuter par ses Intendants, en cinq ans seulement, ce qui paraissait impossible, le *cadastre* en Savoie, dont les mappes ou cartes de la propriété foncière du pays rendent encore de nos jours tant de services. Pendant cinq ans, des géomètres et des arpenteurs parcoururent le pays et déterminèrent avec les propriétaires l'étendue de chaque parcelle de terrain. Chaque parcelle fut numérotée et figura avec son numéro sur la « *mappe* » ou carte que les géomètres établirent pour chaque paroisse. L'ensemble des documents relatifs au cadastre de 1728 est conservé aux archives des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Ce travail colossal est digne en tout point d'admiration. L'établissement du cadastre assura plus

de justice dans le paiement et la répartition de la taille royale. Il eut comme résultat immédiat de faire payer l'impôt foncier à une plus grande quantité de terres nobles et ecclésiastiques et d'alléger d'autant les charges des paysans.

Les rois de Sardaigne essayèrent d'enlever à la vente du sel, monopole royal en Savoie, comme en France, ce qu'elle avait d'odieux avec ces procédés arbitraires, vexatoires et inquisiteurs qui rendirent toujours la gabelle très impopulaire et les contrebandiers de sel si sympathiques. Dans ce but, ils établirent une statistique exacte du bétail existant dans le duché. Désormais la quantité de sel que devait obligatoirement acheter chaque habitant fut fixée chaque année d'après le nombre de têtes de bétail possédées par chaque famille. Ce procédé de taxation était plus juste et exempt d'arbitraire.

2° *Au point de vue des travaux publics*, les rois de Sardaigne construisirent des digues le long de l'Isère, du Rhône, de l'Arc, de l'Arve, etc., afin de protéger les plaines de culture contre les débordements périodiques et dévastateurs de ces cours d'eau. Ils ouvrirent des voies de communications nouvelles et établirent un meilleur entretien de la grande et de la petite voirie. Ces travaux publics, ils les exécutèrent à l'aide des corvées royales auxquelles les gens des paroisses étaient tenus pendant un certain nombre de jours par an. Ils indemnisaient le paysan ou le propriétaire auquel un accident survenait soit à sa personne, soit à ses chariots, soit à ses attelages d'animaux. Victor-Amédée II fit du village de Carouge une petite ville qui devint rapidement une concurrente de Genève.

3° *Au point de vue agricole*, les rois de Sardaigne surent encourager toutes les améliorations dans les méthodes de culture. Ils accordèrent des subventions aux éleveurs, organisèrent la lutte contre les maladies épidémiques du bétail en cas d'épizooties. Ils envoyèrent six jeunes Savoyards étudier l'art vétérinaire à Lyon. Lors des deux grosses famines de 1749 et de 1771, les rois de Sardaigne expédièrent en Savoie

des secours en blé et en riz avec de l'argent pris sur leur cassette personnelle.

4° *Au point de vue de l'administration des paroisses*, Victor-Amédée II, à partir du cadastre de 1728, supprima les antiques libertés dont jouissaient les « communiens » (voir leçon III). Victor-Amédée II, ayant fait déterminer par le cadastre l'étendue des terres appartenant aux « communiens », voulut empêcher que ces terres communes ne fussent usurpées. Aussi enleva-t-il l'administration du « communal » à l'assemblée générale de tous les communiens pour la confier au « secrétaire » de la communauté. Ce « secrétaire » cessa d'être choisi par l'assemblée des communiens, il fut nommé par l'intendant dont il devint le subordonné. Cette innovation n'eut pas les conséquences heureuses qu'en attendait Victor-Amédée II. Les « communiens » ne pouvant plus administrer le « communal » comme ils l'entendaient, ne s'intéressèrent plus à sa conservation. Les usurpations de terre se multiplièrent et les forêts des « communaux » furent dévastées par des voleurs de bois.

6. **Les édits d'affranchissement de 1762 et 1771.** — Le couronnement de l'œuvre de réformes entreprise par Victor-Amédée II, eut lieu sous son successeur, Charles-Emmanuel II, avec les édits d'affranchissement de 1762 et 1771.

Au XVIII^e siècle, le paysan savoyard était encore, comme au moyen âge, serf dans sa personne et dans ses biens.

La servitude personnelle qui pesait sur la personne même du paysan consistait en ce que le cultivateur n'avait pas la liberté de tester, c'est-à-dire de disposer de ses biens en faveur de qui lui plaisait s'il mourait sans enfant. Cette servitude avait disparu, sauf dans le Jura, depuis plusieurs siècles en France. En 1762, un édit d'affranchissement de la servitude personnelle parut. Charles-Emmanuel, pour donner l'exemple, affranchissait gratuitement tous les serfs cultivant les terres du domaine royal.

La servitude réelle pesait sur la terre qui était servie comme la personne du paysan. Cette servitude consistait en ce que le

possesseur d'une terre serve était obligé d'acquitter chaque année, à son seigneur, un droit féodal ou impôt appelé en Savoie « servis ». Le possesseur d'une terre serve venait-il à la vendre, l'acheteur nouveau était obligé avant d'entrer en possession de payer un droit féodal ou impôt appelé « laod ».

En France, au XVIII^e siècle, la terre, comme en Savoie, était serve; elle payait aux nobles des redevances annuelles dont l'ensemble était désigné sous le terme général de « droits féodaux ». Mais alors qu'en France, les droits féodaux ne devaient être abolis que par la Révolution, dont ils furent une des causes principales, en Savoie, ils le furent par les édits d'affranchissement.

Le roi de Sardaigne, avant d'affranchir les possesseurs de terre serve du paiement des droits féodaux, demanda l'avis d'une commission composée des cinq plus grands personnages de la Savoie. Cette commission, à la majorité, déclara que les « servis » et les « laods » devaient être rachetés une fois pour toutes, parce que le paiement de ces droits était une source permanente de procès et gênait l'exploitation agricole. L'opération du rachat de ces droits féodaux devait coûter en Savoie environ 40 millions de livres. Une commission extraordinaire, formée par sept magistrats, devait arbitrer les innombrables difficultés d'ordre juridique soulevées par le rachat; elle devait enfin, en dernier ressort, c'est-à-dire sans appel possible, fixer le prix que chaque paroisse devait verser pour son affranchissement. Ce prix, avancé par le trésor public, devait être remboursé soit par un impôt supplémentaire que devait acquitter chaque paroisse pendant un certain nombre d'années, soit par le produit de la vente des biens communaux.

Les opérations du rachat n'allèrent pas très vite. La noblesse résista. Il y eut des troubles, les paysans tentèrent de brûler les archives des châteaux. En 1790, il n'y avait qu'une vingtaine de paroisses qui eussent payé leur affranchisse-

ment dans le territoire qui forme l'actuel arrondissement de Chambéry.

Le grand mérite historique des rois de Sardaigne est d'avoir, les premiers, osé faire cette réforme des affranchissements. Par là, ils donnaient un exemple aux rois de France qui, s'ils avaient suivi la même voie, auraient pu éviter la Révolution.

7. Jean-Jacques Rousseau et Joseph de Maistre. — Pendant que se déroulaient les événements dont nous venons de parler, Chambéry avait abrité, par un privilège singulier, la jeunesse de Jean-Jacques Rousseau et de Joseph de Maistre, dont les écrits devaient avoir tant d'influence soit sur la Révolution française, soit sur la Contre-Révolution européenne.

Résumé

1. Le XVIII^e siècle fut pour la Savoie un grand siècle de réformes administratives et sociales. De 1742 à 1748, la Savoie fut occupée, pendant la guerre de la succession d'Autriche, par les Espagnols, qui accablèrent le pays d'impôts.

2. Victor-Amédée II voulut être un monarque absolu. Pour assurer l'exécution de ses ordres, il créa en Savoie un Intendant général. Il organisa une armée permanente, promulgua les « Royales constitutions », fit exécuter le cadastre (1728).

3. Charles-Emmanuel II et Victor-Amédée III couronnèrent cette œuvre de réformes par les Edits d'affranchissement de 1762 et 1771.

Lectures

I.

Le Sénat de Savoie.

« Dans la liste des sénateurs au XVII^e et au XVIII^e siècle, deux grands noms s'imposent : celui du président Antoine Favre, jurisconsulte célèbre, et celui de Joseph de Maistre, l'auteur des *Considérations sur la France*, des *Soirées de Saint-Petersbourg* et du *Pape*.

Favre et de Maistre occupèrent de hautes fonctions dans l'Etat. Le premier gouverna la Savoie et fut ambassadeur soit en France soit en Italie. Le second, longtemps ambassadeur à la cour de Russie, prépara la restauration de la royauté de Sardaigne en 1815 et devint ministre.

Favre publia de copieux et lumineux commentaires du droit romain et le premier Code civil. A voir ces énormes in-octavo, on ne doute point que Favre n'appartienne à cette puissante lignée d'érudits du XVI^e siècle, dont l'ardeur à l'étude et la production énorme sont encore pour nous un sujet d'étonnement.

De Maistre, si son style est bien cependant du XVIII^e siècle par les « saillies et le trait », avait, du XVI^e siècle, la prodigieuse capacité d'attention dans l'étude. Ses livres sont, comme ceux des humanistes, « embarrassés de trop d'allusions aux choses lues et de citations trop fréquentes ».

En somme, quoique séparés par deux siècles, Favre et de Maistre reproduisent le même type, assez fréquent au Sénat de Savoie, du magistrat vertueux dans sa vie privée, scrupuleux dans l'exercice de ses fonctions, attaché profondément à sa religion et à son roi. Ce qui faisait dire au secrétaire d'un ambassadeur français à Turin vers 1732 : « Les magistrats du Sénat de Savoie mènent une vie plus studieuse et plus retirée que le clergé même, on exige d'eux une égale austérité dans les mœurs et dans la conduite. L'habitude du travail, en perfectionnant leurs talents, les rend capables d'occuper les emplois les plus élevés, et ils méditent dans le silence du cabinet les moyens d'y parvenir. On ne voit à la tête des différentes parties de l'administration et dans les premières charges de robe que des hommes nés la plupart dans une classe inférieure et auxquels l'étude seule a pu former cette supériorité sur la noblesse qui se voit à regret gouvernée par eux. »

Ce goût de la vie intérieure, qui contrastait si fort avec la frivolité des parlements français, datait de saint François de Sales, qui fut avocat au Sénat de Savoie, et de son ami Antoine Favre. Nous n'en voulons pour preuve que le petit livre dont le titre : *Le bien public par la justice*, est un manifeste de René Favre, fils du président et disciple préféré de l'évêque de Genève. L'auteur donne une application ingénieuse aux « choses de la justice » de la méthode de saint François de Sales pour conduire « à la vie dévote et y persister... ».

Le rôle du Sénat de Savoie au XVIII^e siècle fut considérable. C'est parmi les sénateurs que la royauté sarde recruta les hommes qui composaient les commissions administratives chargées d'arbitrer toutes les difficultés juridiques soulevées soit par l'application des décrets relatifs à la « péréquation générale » (1728-1738), soit par l'édit d'affranchisse-

ment de 1776. Ces commissions connues sous le nom de « délégations » se livrèrent à un travail formidable.

Si la réforme des « affranchissements » put être décrétée par la monarchie sarde, c'est que la jurisprudence civile du Sénat, en matière soit de taillabilité personnelle, soit de taillabilité réelle, avait préparé les voies aux initiatives hardies du gouvernement royal. Les innovations jurisprudentielles du Sénat furent en général toujours en faveur des « faveurs ».

A partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, il n'est pas douteux qu'un grand nombre de sénateurs ou de substitués adhèrent aux idées nouvelles des philosophes français. C'est l'époque où Joseph de Maistre fait un discours dont le style rappelle celui de Jean-Jacques Rousseau. »

(F. VERMALE, *Les classes rurales*.)

II.

Progrès agricole au XVIII^e siècle.

« Le XVIII^e siècle devint, surtout dans sa dernière moitié, un siècle de renaissance agricole en Europe. Ce fut vers 1750 que l'engouement pour l'agriculture commença à se manifester en France, en Italie et en Suisse. L'exemple de la Suisse influa beaucoup sur la Savoie.

Un des agronomes les plus remarquables de cette époque, en Savoie, fut le marquis Alexis Costa, qui publia en 1771 un *Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montagneux*, où il résumait la grande expérience qu'il avait acquise dans la gestion de ses terres du château de Villard, dans le mandement d'Yenne.

Vers 1771, il se fonda à Chambéry une Société d'agriculture. Le gouvernement de Sardaigne encouragea ce mouvement de renaissance agricole. Le marquis Costa dut rembourser à la « Commission administrative des Allobroges » 3,000 livres que lui avait avancées l'Etat sarde pour l'élevage des moulons mérinos. Nous savons encore qu'au XVIII^e siècle le gouvernement favorisa la culture du mûrier dans la vallée de Chambéry, qu'il essaya, par des enquêtes administratives, de se rendre un compte exact de l'état de l'agriculture dans le duché de Savoie. Il en résulta une transformation heureuse de l'agriculture savoisonne.

Cette transformation fut due surtout :

1° Au changement apporté dans les assolements qui, cessant d'être triennaux ou biennaux pour devenir quadriennaux, diminuèrent la jachère;

2° Au fourrage artificiel, sainfoin, trèfle et luzerne, dont l'introduction favorisa la création des prairies artificielles et

par là même permit d'entretenir un bétail plus nombreux et de le mieux nourrir;

3° A l'adoption de la pomme de terre, du maïs, de la bétave et du colza qui, permettant les cultures pour la quatrième année du nouvel assolement, diminuait non seulement la jachère, mais encore accroissait le bien-être du peuple en lui fournissant une nourriture plus abondante et plus variée.

Malheureusement cette transformation de l'agriculture fut lente à pénétrer dans les paroisses. »

(F. VERMALE, *Les classes rurales.*)

III.

L'instruction publique au XVIII^e siècle.

Le roi Victor-Amédée II apporta de grandes modifications à l'organisation de l'instruction publique en Savoie. Il ne fit aucun sacrifice pécuniaire pour les écoles, mais il exerça une surveillance sévère sur les maîtres et les programmes. Philibert-Emmanuel avait soumis les maîtres à une certaine discipline pour les empêcher de répandre les doctrines protestantes; Victor-Amédée II eut d'autres exigences, parce qu'il voulait empêcher la diffusion de certaines décisions du concile de Trente, qui lui paraissaient dangereuses pour son autorité royale et que les jésuites semblaient vouloir enseigner et répandre.

Depuis longtemps, il y avait à l'université de Turin un Conseil appelé « magistrat de la réforme des études », qui avait la surveillance nominale de tous les établissements d'instruction des Etats de Savoie; mais en raison de son éloignement, il ne pouvait exercer cette surveillance d'une manière efficace dans les pays au delà des monts, et les évêques pouvaient seuls contrôler l'enseignement donné dans les collèges et les petites écoles. Le gouvernement ignorait même quels maîtres dirigeaient ces dernières écoles.

En 1729, le roi, voulant mettre un terme à cette situation, fit faire une statistique indiquant pour chaque paroisse les écoles existantes, qui les dirigeait et ce qu'on y enseignait.

Après s'être ainsi renseigné, le pouvoir central créa en 1737 des fonctionnaires appelés *réformateurs*, qui furent installés dans presque toutes les villes où il y avait des collèges (1), et eurent pour mission de surveiller ces établisse-

(1) Il y eut des réformateurs à Chambéry, Rumilly, Annecy, Saint-Jean-de-Maurienne, Moutiers et Thonon. Les collèges de Bonneville et de La Roche dépendaient du réformateur d'Annecy, et le collège d'Evian du réformateur de Thonon.

ments, ainsi que les petites écoles qui étaient dans leur voisinage. En même temps, il fut enjoint à toute personne voulant enseigner autre chose que la lecture et l'écriture de se munir d'une autorisation du gouvernement. Enfin, en 1768, il fut créé à Chambéry un conseil de réforme chargé de s'assurer que les maîtres se conformaient aux lois et règlements; en outre, il fut décidé que les maîtres des petites écoles seraient examinés par des professeurs des collèges délégués à cet effet. A cette époque, la plupart des maîtres étaient encore des prêtres; cependant quelques laïcs commençaient à s'adonner à l'enseignement.

Les mesures que nous venons d'indiquer eurent pour effet de soumettre les maîtres et les élèves à une discipline sévère et de rendre les études beaucoup plus fortes. Les petites écoles et les collèges furent beaucoup plus fréquentés; sans doute, l'instruction n'était pas générale comme elle l'est aujourd'hui; beaucoup de paysans étaient obligés, faute de ressources, de laisser leurs enfants dans l'ignorance; mais tous les cultivateurs aisés tenaient à faire élever au moins un de leurs fils. Aussi bientôt il y eut en Savoie un nombre énorme d'avocats, de prêtres et de notaires, qui tous sollicitaient des places. Comme il n'était pas possible d'employer tout ce monde, il y eut forcément beaucoup de favoritisme et beaucoup de mécontentement, ce qui contribua à propager les idées révolutionnaires, qui devaient triompher en 1792.

(D'après Jules MASSE, *Histoire de l'ancienne Chautagne.*)

IV.

La découverte de Chamonix en 1741.

« C'est en 1741 que M. Windham remonta l'Arve jusqu'à sa source, avec une caravane d'amateurs présidée par le voyageur Pocock qui arrivait du Levant et de la Haute-Egypte. Armés jusqu'aux dents, comme pour envahir les savanes des Sioux ou des Mhicans, ces messieurs s'étaient munis d'une tente pour s'abriter dans le désert. Il campèrent à Bonneville; ils campèrent près de Sallanches sans oser y pénétrer.

Ils arrivèrent enfin, en escaladant les roches et par des défilés inconnus, dans ces solitudes jugées inaccessibles, sous les neiges du Mont-Blanc que l'on appelait encore à Genève les *Monts-Maudits*; plateau cultivé jadis, disait-on, mais enseveli sous la neige par une fée qui avait pétrifié les habitants pour les châtier de leurs crimes.

MM. Pocock et Windham découvrirent, avec autant de surprise que d'effroi, au centre de la vallée, les wigwams d'une tribu dont l'agglomération ressemblait à une bourgade. Sans oser y pénétrer, ils dressèrent leur campement à distance;

puis, ayant allumé des feux et placé leurs domestiques en sentinelles avec des mousquets, ils passèrent vaillamment la nuit au milieu de ces peuplades sauvages.

Au lever d'un joli soleil de juin, les bons Chamouniards, ébahis de cette attitude et n'osant offrir leur assistance à des hôtes sur la défensive, allèrent avertir M. le curé qui mit fin à la comédie.

Il n'en est pas moins vrai que cette aventure, reproduite et commentée durant un demi-siècle par certains compilateurs de banalités qui travaillaient pour la jeunesse, a répandu partout le conte bleu d'une vallée de Chamonix ignorée jusqu'à 1741, plus ou moins peuplée de sauvages et découverte à vingt lieues de Genève, ni plus ni moins qu'une île des grandes Indes, par deux Anglais d'une audace colombienne.... »

(Francis WEY, *La Haute-Savoie.*)

V.

Joseph de Maistre, écrivain.

« Les *Considérations sur la France* et *Les soirées de Saint-Petersbourg* sont « des œuvres admirables qui dureront, comme livres classiques, autant que la langue française elle-même. Par un intéressant et assez rare contraste, de Maistre joint, à l'abondance oratoire qui lui est ordinaire, l'art de donner à sa pensée une forme saisissante et comme lapidaire, motif pour lequel il a été si souvent cité. Enfin il est, après Voltaire, un des hommes qui ont possédé au plus haut degré ce don si cher aux Français : l'esprit.... Les idées ne valent pas seulement par elles-mêmes, elles valent aussi par la manière de les présenter et de les lancer dans la circulation intellectuelle. Là est la véritable originalité de de Maistre. Aux procédés des anciens apologistes, moines écrivant à l'ombre des cloîtres, prêtres nourris de préjugés contre le siècle et rédigeant de lourds traités en latin, à la manière des anciens mystiques, enveloppant leurs pensées d'un nuage et se perdant dans leurs rêves, il a substitué un art nouveau, vivant, hardi. D'un ton vif et dégagé, avec cette franchise d'allure qui a pu faire dire avec raison que son style est du *Voltaire retourné*, il aborde les plus graves problèmes. En un mot, il a *laïcisé la théologie*.... Son nom domine toute la littérature catholique du XIX^e siècle. »

(COGORDAN, *J. de Maistre.*)

VI.

Xavier de Maistre.

« Xavier de Maistre est le type accompli de ces natures contemplatives et nonchalantes qui goûtent en silence la fraîcheur de l'air et le charme de la campagne, et ne laissent deviner qu'à demi leur émotion — d'ailleurs plus douce que violente. « Joseph, disait-il de son frère, et nous le croyons sans peine, Joseph n'était pas autant que moi épris des champs et de la nature; il était partisan déterminé des villes et de leur prétendue civilisation. Il lui fallait le tumulte des capitales et le choc des esprits, quand il me suffisait à moi d'un brin d'herbe. » Un brin d'herbe lui a toujours suffi. Il fut, par surcroît, bon soldat, mais n'y prêta pas d'attention. A un sabre il préférerait sa plume, et surtout ses pinceaux, car il fut un peintre délicieusement médiocre. Il aimait à rêver, comme d'autres aiment à se passionner. Il fut un peu notre La Fontaine savoisien. « Je vais descendant le rapide sentier de la vie, écrivait-il, sans crainte et sans projets, en en riant et en pleurant tour à tour et souvent à la fois, ou bien en sifflant quelque vieil air pour me désennuyer le long du chemin. D'autres fois, je cueille une marguerite dans le coin d'une haie, j'en arrache les feuilles les unes après les autres en disant : Elle m'aime un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout.... »

(Henry BORDEAUX, *La Savoie peinte par ses écrivains.*)

VII

Aux Charmettes.

« Visitons la maison aux volets verts où Jean-Jacques, ce vagabond génial, trouvant l'étape douce, s'arrêta un instant pour entendre battre son cœur. »

Non que nous voulions décrire à nouveau ce vallon célèbre dans la mémoire des hommes. Comment, par exemple, surpasser en émotion et en couleur le récit de Georges Sand ? Nous désirons seulement dire une impression.

Les touristes seront unanimes à reconnaître que les paysages de la Savoie ont pour qualité dominante d'être grandioses et panoramiques. Dès que l'on s'est engagé dans le chemin qui conduit vers la maison de Jean-Jacques, l'on est favorablement surpris d'avoir un horizon de montagnes qui ne vous imposent pas leur masse : tout semble à portée de votre regard et vos yeux aiment à suivre les changements qu'apportent les heures dans la coloration des rochers, des arbres et des choses que vous voyez pour la première fois sans perspective illimitée.

Montez-vous vers le bois de châtaigniers, en face des Charmettes, et descendez-vous vers Barberaz, ce caractère d'intimité persiste, cependant que le cadre s'élargit. En face, le mont Penet barre aussitôt la vue, tandis qu'à droite la pointe de Galopaz et le mont Saint-Michel dissimulent le panorama des grandes Alpes neigeuses de la Maurienne, et qu'à gauche, les contreforts du Nivolet semblent, avec leurs dentelures, comme des décors de théâtre, tirés là exprès pour cacher le gouffre du lac du Bourget et la trouée du Rhône.

Vagabondez-vous sur le côté opposé, par le « chemin des vignes », et allez-vous dans la direction de Chambéry, la chaîne sombre de l'Épine forme un demi-cercle jusqu'à la Dent-du-Chat. Rien ne laisse soupçonner que le lac du Bourget est là, à deux pas au pied de ce pic, et ceci explique que jamais Rousseau ne l'ait décrit. Ainsi donc, partout autour de vous les lignes du paysage convergent pour enlever au site des Charmettes ce grandiose écrasant des paysages alpestres. Vous ne pouvez éprouver qu'en ce point de la vallée de Chambéry, qui est une des plus belles du monde, cette impression, et elle en est d'autant plus fortement gravée. »

François VERMALE.

VIII.

La première ascension du Mont-Blanc en 1786.

« Michel Paccard, médecin originaire de Chamonix et âgé de 29 ans en 1786, jouissait dans le pays d'une grande considération. Adonné à la botanique et à la géologie, il était en relations avec des savants illustres et l'Académie des sciences de Turin le comptait comme correspondant. Il avait déjà pris part en 1783 à la première tentative de Bourrit et étudiait avec persistance les routes projetées pour gravir le Mont-Blanc quand il accepta la proposition de J. Balmat dans celle qu'avait choisie mystérieusement ce guide. On sait qu'ils réussirent le 8 août 1786, mais qu'il eut le tort de s'en attribuer presque tout le mérite dans la brochure qu'il publia à la suite de ce succès à Lausanne en 1786. En réalité ce fut son compagnon qui parvint le premier au sommet et qui revint le chercher lui-même pour l'entraîner moitié de gré, moitié de force, du point où il s'était arrêté vaincu.

Jacques Balmat étant né à Chamonix le 19 janvier 1762, avait par conséquent 26 ans en 1788 et l'on sait qu'il périt par un accident inexplicable à Sixt, en 1834, au pied du Mont-Roan.

Son signalement, d'après un passeport du 18 nivôse an VII (7 janvier 1799), le dépeignait ainsi : taille 5 pieds 3 pouces (1 m. 70), cheveux et sourcils noirs, yeux bruns, nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond, front ordinaire,

visage ovale. Dans sa jeunesse, il passait à juste titre pour un grimpeur passionné et le plus courageux des chercheurs de cristaux, profession où se recrutèrent les premiers guides et dont la poursuite devait plus tard entraîner sa mort. Dès qu'il eut réussi à parvenir le premier au sommet du Mont-Blanc, son nom vola dans toutes les bouches et se répandit bien au-delà de Chamonix. Le roi de Sardaigne lui accorda une gratification avec le surnom de Balmat du Mont-Blanc, véritable titre de noblesse. Bourrit, le chantre et géologue genevois, publia sur lui une brochure traduite en plusieurs langues et son portrait fut gravé par Bacler Dalbe d'abord et, dit-on, beaucoup plus tard par Isabey. Alexandre Dumas l'appelait le Christophe Colomb du Mont-Blanc et, d'après Durier, il restera à jamais le triomphateur de cette montagne à laquelle il eut aussi la gloire de faire monter Paccard et Saussure et de former ensuite à ses pieds une école de guides qui fut la première des Alpes. Près d'un siècle plus tard, l'idée de célébrer son triomphe par un monument de pierre vint à la Société géologique de France, en 1878, pour rappeler au voyageur, suivant les expressions de M. Joanne, le nom du montagnard intrépide qui avait frayé la route du Mont-Blanc. Ce monument très simple fut élevé à Chamonix; c'est un bloc de granit descendu par les glaciers qui porte encastré dans une de ses faces un médaillon de Sanson rappelant les traits de Balmat. »

(J. COCHON, *Michel Paccard et Jacques Balmat.*)

IX.

Mandrin en Savoie.

En Savoie, où Mandrin se réfugiait entre deux campagnes, il était adoré. On le voyait se répandre avec ses hommes à Saint-Genix, à Yenne, au Pont-de-Beauvoisin, à Montmélian, au Bourget; il résidait au château de Rochefort en Novalaise, près de Sainte-Marie-d'Alvey, appartenant à M. de Thoury, fils d'un premier président au parlement de Grenoble.

« Les habitants de la Savoie ne cessent de se déclarer ouvertement pour les contrebandiers », écrit le comte d'Argenson, ministre de la guerre à Paris. Le résident de France à Genève en donne la raison : « Toute la Savoie est pour eux (les Mandrins); ils y répandent beaucoup d'argent, car ils le dépensent plus facilement encore qu'ils ne le gagnent. » Ils étaient la providence des aubergistes. Les hobereaux, les cultivateurs du pays, tous les curés louaient leurs chevaux aux compagnons, généralement à raison de 36 livres pour une campagne en France. « Le curé de Seyssel en a 5 ou 6, depuis

10 ans, qu'il loue de même, malgré les réprimandes de l'évêque de Grenoble de qui il dépend. Mandrin, qui était devenu très riche, ainsi que quelqu'un de ses lieutenants, plaçait son argent en Savoie chez les nobles et les curés, en particulier le curé de Saint-Jean-de-Maurienne. Les fermiers du pays choisissent Mandrin pour parrain à leurs enfants. Ce leur est un honneur. Mandrin va danser aux noces de village et aux noces de château. Le 29 mars 1755, un dîner est organisé pour lui au château de Naveisy, en Savoie, à 5 lieues de Genève, sur la route de Lyon. Les invités sont des négociants de Lyon et de Genève. Le château appartient à une dame qui s'associe à ces marchands et à ces contrebandiers pour une nouvelle campagne en France, qui promet de fructueux bénéfices. A la fin d'avril, Mandrin passe plusieurs jours, avec son major, au château d'un gentilhomme savoyard, à trois lieues de Châtillon-de-Michaille. Les contrebandiers, écrivait un contemporain, sont favorisés des Savoyards, je veux dire qu'on en fait l'apologie dans de très bonnes maisons. On y vante les actions de Mandrin et on les met au niveau des traits du plus grand héroïsme. Après plusieurs campagnes en France, Mandrin devenu glorieux entre en relations avec les meilleures familles de Savoie; il est reçu sur le pied d'un commensal estimé et fêté par la plus haute noblesse, par M. de Saint-Albin de Vaulserre, par M. de Piolenc. Les magistrats de Chambéry l'estimaient et l'entouraient d'égards. La faveur dont jouissait Mandrin en Savoie était telle que le gouvernement de Louis XV devait y faire accompagner par des soldats les témoins français appelés à y venir déposer contre eux devant les tribunaux du pays, « afin de mettre les dits témoins à couvert de toutes les insultes des habitants. » Familièrement, dans les guinguettes, les Mandrins buvaient avec les dragons piémontais. Pour en finir avec Mandrin et ses bandes, le contrôleur général La Morlière ne craignit pas d'envahir le territoire de la Savoie. De nuit, il fit surprendre par 500 de ses hommes Mandrin au château de Rochefort en Novalaise (11 mai 1755) ».

(D'après Frenck BRENTANO, *Mandrin*.)

Promenades historiques

Visiter : 1° Les Charmettes, près de Chambéry, propriété de la ville de Chambéry ; 2° L'emplacement de la maison de M^{me} de Warens, à Annecy, où Jean-Jacques reçut l'hospitalité.

Voir à la Bibliothèque de la ville de Chambéry des autographes de J.-J. Rousseau.

Voir à Chambéry la maison où naquit Joseph de Maistre, place de l'Hôtel-de-Ville.

7^{me} LEÇON

LA SAVOIE ET LA RÉVOLUTION DE 1789



La Statue du Centenaire

Monument élevé à Chambéry pour commémorer le centenaire de la réunion de la Savoie à la France sous la Révolution et inauguré en 1892 par Sadi Carnot, Président de la République. Ce monument est l'œuvre du sculpteur Falguière.

1. Les classes sociales en Savoie à la fin du XVIII^e siècle.

— Les événements qui se déroulèrent en France aux approches de la Révolution eurent un énorme retentissement en Savoie. Mais, dès que la personne de Louis XVI et la royauté parurent menacées, les nobles savoyards et les sénateurs partisans des idées françaises, effrayés de la marche des événements dans la Révolution, se prononcèrent en faveur de leur roi Victor-Amédée III. Le clergé suivit la noblesse dans ses manifestations de fidélité au roi de Sardaigne. Seule la classe bourgeoise composée des bourgeois des villes, et, dans les campagnes, des « fermiers » des nobles, continua à favoriser la propagande des idées françaises et à applaudir aux succès des révolutionnaires de Paris.

La classe bourgeoise constituait déjà, dans cette fin du XVIII^e siècle, la partie la plus riche de la société savoysienne. Les grandes familles de la féodalité militaire du moyen âge s'étaient éteintes ou avaient suivi les Ducs en Italie. La noblesse restée en Savoie était très médiocrement riche. Les nobles, qui occupaient des fonctions au Sénat ou à la Cour des comptes, avaient abandonné leurs terres pour vivre à Chambéry où ils exerçaient leurs fonctions. Là, ils habitaient des hôtels dont quelques-uns subsistent et dressent encore leur masse imposante dans la rue Croix-d'Or de Chambéry (hôtel des Bellegarde, hôtel des Châteauneuf).

L'hiver, dans la capitale de la Savoie, les gentilshommes menaient un train de vie coûteux. Les uns se ruinaient en réceptions. D'autres se ruinaient au jeu. Beaucoup furent obligés de vendre leurs terres pour payer leurs dettes. Ces terres étaient le plus souvent rachetées par les « fermiers » du noble exproprié. Beaucoup de nobles aussi, afin de mettre de l'ordre dans leurs affaires, se retirèrent à la campagne où ils vécurent toute l'année. Les cadets des familles nobles servaient comme officiers dans les armées des petits rois allemands ou dans les armées impériales autrichiennes.

La situation de fortune du clergé n'était guère plus brillante. Au cours du XVIII^e siècle plusieurs ordres religieux furent supprimés. Les puissantes abbayes du moyen âge étaient tombées en décadence, leurs terres étaient mal cultivées. Le Sénat, à maintes reprises, avait été obligé de nommer des administrateurs laïcs pour empêcher la ruine totale de couvents célèbres (abbaye d'Hautecombe, de Talloires).

Les curés, dans les paroisses, auraient été assez heureux avec les dîmes et les revenus que chaque cure avait reçus en donation, mais les décimateurs n'habitaient pas les paroisses où ils prélevaient la dîme. Ils faisaient exercer leur ministère par des prêtres qu'ils payaient insuffisamment pour les remplacer et qui, réduits à la « portion congrue », étaient presque misérables.

Les moines, les nobles et les curés étaient souvent en dispute dans la même paroisse. Leurs querelles allaient jusqu'à provoquer des batailles. Les curés et les paroissiens étaient, en général, en assez mauvais termes ou en procès incessants à cause des dîmes et des réparations à faire aux églises. Il semble bien, d'autre part, que dans le clergé séculier ou régulier les mœurs fussent devenues assez relâchées, ainsi que l'atteste le « journal du curé de Chindrieux », en 1732, et de nombreux arrêts du Sénat.

Tandis que noblesse et clergé s'appauvrirent, les nobles, bourgeois des villes et « fermiers » de seigneurs s'enrichissaient. Les bourgeois des villes, en particulier ceux de Chambéry, avaient gagné beaucoup dans le commerce des fournitures militaires sous Louis XIV. Au XVIII^e siècle, ceux des bourgeois qui exerçaient certaines charges judiciaires comme celles de « commissaires à terriers », c'est-à-dire de géomètre-expert, firent des gains considérables aux dépens des nobles forcés de reconstituer leurs « terriers » ou livres contenant les titres de leurs propriétés féodales, afin d'échapper au paiement de la « taille royale » ou de recevoir l'indemnité due en vertu des décrets d'affranchissement.

Dans la dernière moitié du XVIII^e siècle, beaucoup de bourgeois essayèrent d'employer leurs capitaux à créer des industries; mais industries et commerce étaient rendus impossibles par les droits de douane exorbitants qui empêchaient les marchandises d'aller soit en France, soit en Italie. Alors, tandis que des villes comme Lyon, Grenoble, Genève s'enrichissaient prodigieusement par leurs industries nouvelles, la Savoie se consumait dans l'inaction économique.

D'autre part, les bourgeois des villes étaient mécontents de voir qu'ils ne pouvaient occuper les grandes charges de l'Etat et furieusement froissés dans leur amour-propre d'être gouvernés par des fonctionnaires piémontais. Aussi la classe bourgeoise était-elle toute entière acquise aux idées françaises et partisan de la Révolution.

Les bourgeois entraînent le peuple. La masse populaire en Savoie avait été profondément déçue par les édits d'affranchissement. Elle les avait accueillis avec enthousiasme d'abord; mais, quand elle constata l'énormité du prix que le rachat des droits féodaux allait lui coûter, son enthousiasme s'évanouit. Les paysans savoyards vinrent d'autant plus facilement à la France que la Révolution affranchissait gratuitement les terres du paiement des redevances féodales. Aussi ceux qui eurent l'initiative de la première réunion de la Savoie à la France, ce furent les bourgeois. Ils touchèrent immédiatement leur récompense; ce furent eux qui composèrent exclusivement les administrations révolutionnaires, qui profitèrent le plus de l'ordre nouveau en acquérant la plus grande quantité des biens du clergé et de la noblesse lors de la vente des biens nationaux.

2. **La propagande révolutionnaire.** — Le gouvernement du roi de Sardaigne essaya d'arrêter, après les premières journées révolutionnaires de Paris, la pénétration des idées françaises en Savoie. Les mesures prises furent inutiles. Par Genève et par Grenoble, les journaux, les brochures prohibées se répandaient. La propagande fut favorisée par les sociétés secrètes. En outre, dans chaque paroisse, les

Savoyards qui, aux approches de l'hiver, partaient travailler soit à Paris, soit à Marseille, soit à Lyon, revenaient et faisaient connaître les bienfaits de la Révolution.

Pendant l'année 1790, au mois de juin, quelques partisans des idées françaises, désignés déjà sous le nom de « patriotes », avaient, à Thonon, forcé les portes des prisons pour en tirer un de leurs amis. En avril 1791, Charles Caffé, ancien moine de l'abbaye de Talloires, qui s'était déclaré hautement Français et patriote, fut condamné à être pendu en effigie et à avoir ses biens confisqués. Les principaux patriotes comme Dessaix, Caffé, Doppet, etc..... furent obligés de fuir la Savoie pour échapper aux condamnations sévères prononcées contre eux et de se réfugier à Paris où ils fondèrent le « Club des Allobroges ».

3. Les « Emigrés » en Savoie. — L'attitude frivole des gentilshommes de la cour de Versailles, émigrés à Chambéry, activa le mouvement révolutionnaire.

Dès 1789, la Savoie, et principalement Chambéry, devint un rendez-vous d'émigrés français qui y avaient suivi le comte d'Artois, frère de Louis XVI et gendre de Victor-Amédée III. Les nobles français se montrèrent insolents envers les Savoisiens. Ils occasionnèrent en 1790 une émeute à Chambéry pour une histoire de « badoche ». A Montmélan, des habitants exaspérés de l'attitude des émigrés leur enjoignirent de quitter la ville. On leur répondit en faisant arrêter les chefs mécontents. Aussitôt l'émeute éclate, les dragons du régiment de Saluces sont dispersés, les soldats savoyards du régiment de Maurienne refusent de tirer sur le peuple : l'insurrection est victorieuse. A Rumilly, à propos de procession, les paysans de la localité livrèrent bataille aux émigrés et mirent le feu au château de Saint-Marcel.

4. Le général Montesquiou à Chambéry. — Tandis que ces événements se passaient en Savoie, le « Club des Allobroges » demandait à l'Assemblée législative de réunir la Savoie à la France. Quand Victor-Amédée III fut entré dans l'alliance

des rois contre la Révolution, le général Montesquiou, qui avait concentré ses troupes au fort Barraux, enleva les redoutes de Chapareillan, les Marches et Apremont dans la nuit du 21 au 22 septembre. Le 24 il fit une entrée triomphale à Chambéry. « Nous ne sommes pas un peuple conquis, mais un peuple délivré », lui dit le syndic de la ville en le recevant.

« Le 24 septembre, Montesquiou, dans la matinée, quitta le château des Marches et se dirigea vers la capitale de la Savoie avec un corps de troupes composé de 8 compagnies de grenadiers, 1,000 chevaux et 4 canons. Sa marche fut triomphale; à un quart de lieue de la ville, 2,000 paysans portant la cocarde tricolore sur leurs cœurs vinrent au-devant de l'armée en chantant des airs patriotiques et en criant : « Salut aux Français ! Salut à nos frères ! Salut à nos libérateurs ! » Lorsque l'avant-garde française parut aux portes de Chambéry, un homme de la garde bourgeoise cria : « Qui vive ? » et la troupe répondit : « Citoyens français, hommes libres ! » Aussitôt MM. Mansord et Curial, chargés par le conseil de ville d'attendre l'armée française près du couvent des Carnes, s'avancèrent au-devant du général et lui présentèrent les clefs de la cité sur un plateau d'argent.

.....
« Les troupes, dès leur entrée, se rendirent place Saint-Léger et allèrent ensuite camper au Vernay.....

« Le même jour, Montesquiou établit son quartier général à l'hôtel d'Allinges et fit afficher une proclamation ainsi conçue : « Au nom de la nation française, guerre aux despotes, paix et liberté aux peuples ! » (1).

5. L'Assemblée nationale des Allobroges. — Les Français convièrent les descendants des anciens Allobroges à élire des députés afin de former une assemblée chargée d'organiser le gouvernement de la Savoie et de faire connaître les volontés de ses habitants au sujet de l'indépendance de leur pays ou de sa réunion à la France. Les élections à l'Assemblée natio-

(1) Jules Masse, *La réunion de la Savoie à la France en 1792.*

nale des Allobroges eurent lieu dans chaque commune le dimanche 14 octobre 1792. Sur 655 communes, 3 demandèrent à faire de la Savoie une République indépendante, 5 n'envoyèrent pas de délégués, 77 laissèrent à leurs délégués le soin de décider eux-mêmes de leur vote, 570 demandèrent leur réunion à la France.

L'Assemblée nationale des Allobroges tint séances dans la cathédrale de Chambéry, du 21 au 29 octobre. Immédiatement elle proclama : « le vœu général de la nation allobroge, libre et indépendante, d'être réunie à la nation française ». Elle envoya à Paris des délégués pour faire accepter ce vœu par la Convention. Ensuite elle décréta le retour à la nation des biens du clergé, vota la suppression de la dîme, abolit sans indemnité les droits féodaux, etc. Puis elle se sépara, après avoir confié l'administration de la Savoie à une commission dite « Commission provisoire d'administration des Allobroges ». Cette Commission comprenait 21 citoyens élus parmi les membres de l'Assemblée nationale qui venait de se séparer.

6. **Le département du Mont-Blanc.** — Après Valmy et le succès des armées françaises du Nord, la Convention vota le décret du 19 novembre 1792 par laquelle elle déclarait que la nation française accordait fraternité et secours à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté.

Le 27 novembre, la Convention décréta que la Savoie faisait partie de la nation française sous le nom de département du Mont-Blanc.

Résumé

1. **A la fin du XVIII^e siècle, la Savoie n'était guère prospère ; le commerce et l'industrie y étaient gênés par les droits de douane, les nobles étaient à peu près ruinés, les hauts emplois étaient réservés à des fonctionnaires piémontais.**

2. **La Révolution française y fut accueillie avec**

joie, surtout parmi la classe bourgeoise, qui constituait l'élément le plus riche de la société savoyenne.

3. **Le roi de Sardaigne ne put pas enrayer la propagande des idées françaises en Savoie ; elles y firent des progrès considérables. Les émigrés français, réfugiés chez les nobles savoyards, provoquèrent des conflits.**

4. **Le 24 septembre 1792, le général Montesquiou fit son entrée à Chambéry et s'empara de la Savoie sans tirer un coup de fusil, au milieu de l'allégresse générale.**

5. **L'Assemblée nationale des Allobroges, composée des députés des communes, demanda la réunion de la Savoie à la France.**

6. **La Convention décréta, le 27 novembre 1792, que la Savoie ferait partie de la nation française et formerait le 84^e département, sous le nom de département du Mont-Blanc.**

Lectures

I.

Les fermiers au XVIII^e siècle.

Depuis la fin du xvi^e siècle et peut-être depuis plus longtemps, les seigneurs ne s'occupaient jamais eux-mêmes de l'administration de leurs terres ni de la perception des droits féodaux ; ils se contentaient de toucher une rente, payée par un fermier auquel ils abandonnaient tous leurs droits.

Le fermier du seigneur ne ressemblait en rien à nos fermiers actuels ; après le seigneur, c'était le personnage le plus important de la seigneurie. Au xv^e siècle et même au commencement du xvii^e siècle, les nobles acceptaient des fermes seigneuriales ; plus tard ils y renoncèrent parce qu'ils pensèrent que c'était déroger. Depuis lors, les fermiers furent quelquefois des cultivateurs aisés, mais plus souvent des hommes instruits, des notaires ou des avocats.

Le fermier devait habiter le château et y tenir ménage ; quelquefois le seigneur se réservait une chambre ou deux, mais le plus souvent il se bornait à imposer par bail à son

fermier l'obligation de le recevoir tous les ans pendant un nombre de jours déterminé.

Le fermier ne cultivait pas lui-même ses terres; il les sous-acensait à prix d'argent ou les faisait travailler à moitié. Ce dernier mode de jouissance était même le plus habituel.

Contre les fermiers existe, au XVIII^e siècle, un courant de mécontentement. Les paysans préféraient avoir affaire aux seigneurs qu'à leurs fermiers; ils leur reprochaient leur apreté dans l'exigence des redevances féodales. Le pouvoir royal avec Victor-Amédée II essaya de protéger les paysans contre les fermiers et la jurisprudence du Sénat de Savoie leur fut toujours favorable.

Les fermiers donnèrent, au XVIII^e siècle, naissance à une bourgeoisie rurale puissante qui tendait à acquérir les biens des seigneurs et qui, lors de la Révolution, adopta les idées nouvelles et acheta beaucoup de biens nationaux.

(D'après F. VERMALE, *Les classes rurales.*)

II.

Plaintes d'un curé contre le roi et les Piémontais.

« ...Oui, les Savoyards continueraient à s'épuiser pour leur prince si, dès la paix, ce prince (Charles-Emmanuel III), trompé par des physionomies hypocrites, n'avait comme livré et abandonné le gouvernement de son patrimoine à d'illustres cartouchiens qui, pour s'engraisser de notre substance et piller sans qu'il y paraisse, nous épuisent par immensité de travaux et d'impôts, lesquels impôts, sous prétexte d'acquitter les dettes de la couronne contractées pendant la guerre, se collectent encore en 1764 avec autant d'inhumanité que faire se pourrait par les plus cruels ennemis du monde, puisque nous n'avons cessé de payer le tiercement, soit le tiers en sus de la taille royale et ordinaire... »

« L'on nous envoie pour inspecteurs, doit directeurs des nouveaux chemins, quelques malotrus piémontais qui sollicitent ces emplois pour se vêtir et se sortir de l'hôpital; aussi, n'ayant que cette ressource, écoutez ce qu'ils font pour la rendre éternelle : une semaine ils feront partout creuser profonds fossés, et, la semaine suivante, ils les feront combler. Tandis que nos gens sont par centaines aux chemins, il nous faut appeler des Bornands ou montagnards pour faire en nos vignes des travaux qu'ils n'entendent pas. Voilà notre état et de dix ans encore nous n'en aurons fini; et tandis que les nouvelles routes retentissent des hurlements de plusieurs mille malheureux, dont les femmes et les enfants souffrent la faim à la maison où ils ont souvent brigade pour la taille (c'est-à-dire qu'ils sont obligés de nourrir des soldats pour

avoir été impuissants à payer l'impôt), notre dévot monarque, chapelet en main, fait retentir son oratoire des élancements de sa ferveur. »

(Abbé FAVRE, curé de Collonges-sous-Salèves (1735-1777).)

III.

Les Savoyards de Paris au XVIII^e siècle.

Le plus grand nombre des émigrants savoyards au XVIII^e siècle se rend dans les grandes villes de France, à Marseille, à Lyon, à Rouen, à Paris surtout où on les compte par milliers.

Là le Savoyard exerce tous les métiers, tour à tour marchand forain, décolorateur, frotteur, scieur de bois. On le voit aussi promener à travers les rues ces orgues de Barbarie qui égayaient les ténèbres et les longues heures de l'hiver. L'une de ces musiciennes ambulantes eut même son heure de célébrité : François Lhémin, de Faverges, plus connue sous le nom de « Fanchon la vieilleuse », devint un instant la « coqueluche de Paris » vers 1750. Elle parcourait les boulevards, les cafés et les cabarets, sut ainsi gagner une grosse fortune dont elle fit le plus noble usage en secourant ses compatriotes.

D'autres promènent une marmotte « toute vivante », font danser des ours, des rats et d'autres animaux savants. Mais le vrai métier des Savoyards est d'être ramoneurs. Ramoneurs et commissionnaires, ils parcourent les rues du matin au soir, le visage barbouillé de suie, les dents blanches, poussant un cri plaintif et mélancolique.

Ils forment dans Paris une sorte de confédération qui a ses lois et ses règlements; les plus âgés ont sur les autres un droit de surveillance; des punitions sévères sont infligées à ceux qui « se dérangent ». Indignement exploités par des entrepreneurs peu scrupuleux, les petits Savoyards avaient parfois peine à vivre. Au milieu du XVIII^e siècle, des âmes compatissantes voulurent leur venir en aide et fondèrent cette « Œuvre des petits Savoyards » à laquelle se dévouèrent l'abbé Joly, M. de Pontbriant et l'abbé Fénélon....

Mais le Savoyard n'est pas toujours l'humble déshérité pour qui l'on organise des œuvres charitables; il a souvent de l'instruction, fait du commerce, arrive à occuper une situation plus élevée. Quelques-uns parviennent à se faire un nom dans le commerce et l'industrie de la capitale; ils ont même constitué une « Société des Savoisiens résidant à Paris » qui vient en aide à tous les compatriotes malheureux.

La Société savoisienne de Paris se compose des éléments les plus variés; à côté de l'humble émigré il y a le jeune étu-